Chronique forestière

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **53 (1902)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

lors très difficile de se procurer des glands et des faines de bonne qualité.

Par contre, le *chêne rouge d'Amérique* produit énormément, si bien que le prix des glands baisse d'année en année, en sorte qu'il est actuellement moins élevé que celui des glands indigènes.

Erables: Récolte moyenne pour l'érable plane, très faible pour le sycomore. — *Vernes:* Récolte très faible pour la verne noire, moyenne pour la blanche. De même pour le *bouleau* et le *tilleul à grandes feuilles;* rendement nul pour le *tilleul à petites feuilles.* — Les conditions sont plus favorables pour le *frêne* et l'*acacia.*

Pour la plupart des essences exotiques, on peut se procurer des graines de bonne qualité et à des prix très abordables.

Voici quelqes prix de la maison Steingæsser, à Miltenberg s. Main:

Pins	75 %	de germination,	fr. 412,—
Epicéas	75 %	„ „	„ 185,—
Mélèzes	75 %	„ „	„ 275,—
Sapins	45 %	„ „	„ 62,—
Hêtre			„ 46,—

par quantité de 50 kg.

Chronique forestière.

Confédération.

M. *Engler*, professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich, est nommé directeur de la *Station fédérale des recherches forestières.*

Droits d'entrée des plants forestiers. Voici quelques renseignements à ce sujet que nous trouvons dans le No. 181 des tarifs douaniers suisses.

Les plants d'essences forestières, de même que les arbres fruitiers, entrent librement alors que les arbustes, les plantes d'agrément, etc., paient un droit d'entrée de 2 fr., réduit à 1 fr. pour l'Italie, d'après le tarif conventionnel conclu avec ce pays.

Afin d'obtenir l'uniformité désirable, la direction des douanes suisses vient de prendre les dispositions suivantes:

Toutes les plantes de 2 mètres et au-dessous, non éboutées, sont exonérées du droit d'entrée; il en est de même pour les plantes privées de leur cîme, dont le diamètre au collet de la racine ne dépasse pas 2 centimètres.

Toutes les plantes ayant plus de 2 mètres, ou qui, éboutées, dépassent le diamètre indiqué, auront à payer un droit d'entrée de 1 fr. par quintal métrique.

Cantons.

Vaud. *Vente de bois au comptant.* Ensuite d'une invitation du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a décidé d'introduire le paiement comptant dans toutes les ventes de bois ou autres produits des forêts cantonales, des incurables et des fondations, cela dès le 1er janvier 1902.

Jusqu'ici les adjudicataires devaient acquitter le prix de leur mise dans les soixante jours et devaient pour cela engager deux cautions solidaires. L'adjudicataire qui paiait comptant jouissait d'un escompte du 1%.

— *Démission.* Pour raisons de santé, M. *J. F. Viquerat* vient de quitter le Conseil d'Etat du canton de Vaud, dont il fut membre pendant 24 ans. Depuis 19 ans à la tête du Département de l'Agrigulture il a voué aux diverses branches de ce dicastère et surtout aux forêts une sollicitude constante et toute particulière. En 1885 déjà il a présidé la réunion, à Montreux, de la Société suisse des forestiers. Envers la Société cantonale il a pris part aux assemblées et excursions de celle-ci ou témoigné son bienveillant appui par un subside annuel. Il a profité de la révision de la Constitution cantonale de 1886 pour créer le Service des forêts, chasse et pêche. Dès lors c'est à lui qu'on doit l'exécution de nombreux travaux de reboisement dans la plaine du Rhône et dans les hautes régions, la création de bons chemins forestiers, la réorganisation de l'administration forestière par l'augmentation de 6 à 11 du nombre des arrondissements, et l'extension des dispositions de la loi forestière aux boisés de pâturage. Grâce à sa connaissance des affaires ainsi qu'à son bon jugement, il a provoqué le rachat à l'amiable et sans aucun procès de tous les droits d'usage qui grevaient encore les forêts cantonales, notamment celui du Risoux.

Lorsque les derniers jours de décembre les forestiers vaudois ont pris congé de lui, il leur a dit que s'il avait appuyé tout ce qui pouvait contribuer à la conservation des forêts, c'est parce qu'il en avait toujours reconnu l'importance et le rôle quelles jouaient dans l'économie publique et dans notre canton en particulier. Il a bien mérité du pays, nos meilleurs vœux l'accompagnent dans sa retraite. *P.*

— Renseignements statistiques. Voici quelques données que nous tirons de la statistique agricole du Canton, qui vient de paraître.

La superficie totale des forêts est de 72,663 h. La valeur cadastrale du sol = 45,725,385 francs, soit 630 francs par hectare. Les frais généraux de culture et d'exploitation, admis en moyenne à 14 francs par hectare (pour la vigne, par exemple, 1312 francs), donnent = 1,017,282 francs. La récolte en bois exploité peut être estimée à 3,800,000 francs.

Pour les *forêts cantonales,* il faut admettre une moyenne de frais

généraux de 26 francs par hectare, pour un rendement aussi par hectare = 55 à 60 francs. C'est environ le 50 % du revenu brut.

Pour les *forêts communales*, pour un rendement identique, il ne faut plus compter que 15 à 18 francs de frais généraux, attendu que les communes possèdent un personnel restreint, peu payé et que leurs forêts sont généralement moins bien entretenues.

Pour les *forêts particulières,* ce chiffre de dépense descend jusqu'à 10 francs et même 5 francs par hectare, la raison est celle indiquée pour les forêts communales et cela d'une façon plus accentuée encore.

Il n'y a pas dans ces données uniquement les frais de façonnage et d'entretien, mais aussi ceux d'administration, études et construction de chemins, frais de vente, droits d'usage, etc., etc.

Etranger.

France. *Ecoles forestières.* Par décret du 16 octobre 1901, le nombre des élèves reçus chaque année à l'*Ecole nationale de Nancy*, qui ne pouvait être supérieur à 12, ne pourra excéder 18. Celui des élèves de l'*Ecole secondaire d'enseignement professionel des Barres* sera égal à la moitié du chiffre des élèves admis à l'Ecole de Nancy. Cette mesure était impérieusement réclamée par les vides nombreux que présente le personnel.

Allemagne. *Dr. Carl von Fischbach.* † La sylviculture vient de subir une nouvelle perte sensible, par le départ d'un de ses vétérans, M. le Dr. v. Fischbach, conseiller forestier supérieur à Sigmaringen. Le défunt était membre d'honneur de la Société des forestiers suisses.

Ses nombreux travaux l'ont fait apprécier bien au-delà des frontières de son pays. Son ouvrage le plus connu est son traité d'économie forestière „Lehrbuch der Forstwissenschaft" qui parut en 1856 et dont la popularité fut telle que de nombreuses éditions se succédèrent jusqu'à ce jour.

— *Prof. Dr. Tuisko von Lorey.* † A peine avons-nous terminé un article nécrologique qu'il nous faut reprendre la plume pour signaler un nouveau départ! Aujourd'hui, c'est le tour d'un des meilleurs représentants de la cause forestière, M. le Dr. v. Lorey, professeur des sciences forestières à l'Université de Tubingue. Ce savant, par ses nombreux écrits, par sa collaboration active à différentes revues, telles que l'*Allgemeine Forst- und Jagd-Zeitung* et la part qu'il a prise à la publication de l'ouvrage magistral le *Handbuch der Forstwissenschaft* s'était acquis une autorité incontestée. Sa mort prématurée, prive la science d'un de ses meilleurs soutiens.